



Compte rendu du Conseil Municipal du 4 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre août, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de René Meurtin, maire.

Présents : Cébéliou Françoise, Doyelle Didier, Flouret Méjean Julie, Joseph Camille, Meurtin René, Vignes Camille.

Excusés : Aubert Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Flouret Méjean Julie, Cravotta Maryse, Delaunay François ayant donné pouvoir à Meurtin René, Legendre Romain.

Secrétaire de séance élue : Cébéliou Françoise

Délibération examinée n°2025-046 : « modification - plan de financement construction d'un point multi services de Sénéchas » APPROUVÉE

Vu la délibération DEL2025-038 du 24 juillet 2025 approuvant le plan de financement de la création du point multi services,

Vu le permis de construire PC 030 316 25 00001 en date du 7 juillet 2025,

Vu l'arrêté 2025-05-60 du 28 mai 2025 portant attribution de subvention au titre de la DETR,

Vu la délibération d'Alès Agglomération B2025_03_02 du 26 juin 2025 portant octroi d'un fond de concours au titre du Projet Alimentaire de Territoire.

Considérant les échanges avec les agents du GAL,

Considérant qu'il semble plus approprié de conserver les estimatifs dans la partie travaux extérieurs puisqu'un des lots n'est toujours pas pourvu,

Considérant les nouvelles estimations et répartitions pour les fournitures de la partie travaux en régie,

Considérant que l'Article L1111-10 impose une participation minimale du maître d'ouvrage à la hauteur de 20%

La création du bâtiment est estimée après modification à 243 497 € HT de travaux extérieurs, 66 683,61 € de travaux en régie et 27 364,50 € HT d'études et d'honoraires soit un total de 337 545,11 € HT.

Par conséquent, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- 1- Adopter le projet mentionné pour un montant de 337 545,11 € HT (fourniture du matériel pour la partie en régie, travaux, honoraires et frais annexes)
- 2- Solliciter les différents acteurs publics pour les montants indiqués dans le tableau annexé afin qu'il soit octroyé une aide financière à la commune de Sénéchas pour le projet de construction d'un bâtiment Point multi services.
- 3- Valider le plan de financement annexé, arrêté comme suit :

	Construction du bâtiment PMS
Subventions	240 384,14 €
Autofinancement	97160,97 €
Total	337 545,11 €

- 4- Autoriser Monsieur le maire ou le 1^{er} adjoint assurant la suppléance, à signer toutes les pièces relatives dans ce dossier.

A l'unanimité, le conseil municipal de Sénéchas approuve cette délibération.

Travaux interne - Régie		
Fournitures non subventionnables	Assainissement	10 977,00 €
Fournitures non subventionnables	VRD	11 000,00 €
Fournitures	Gros Œuvres	16 687,41 €
Fournitures	bois et Charpente	10 438,91 €
Fournitures	Menuiserie interieure	2 500,29 €
Main d'œuvre	agents	15 080,00 €
SS-Travaux Régie		66 683,61 €

Bases

base 1 (REGION GARD mapa+études)

270 862 €

base 2 GAL (REGIE(fournitures gros œuvres, charpente et menuiserie interieures identifiable), MAPA et études)

300 488 €

Base PAT (Total sauf main d'œuvre en Régie)

322 465 €

Travaux extérieurs - MAPA		
Construction	1-Ossature Bois	85 064,00 €
Construction	2-Enduits	7 800,00 €
Construction	3-Menuiseries Métalliques	23 000,00 €
Aménagements	4-Doublage Cloisonement	38 065,00 €
Aménagements	5-Carrelage Faïence	17 710,00 €
Aménagements	6-Electricité	27 000,00 €
Aménagements	7-Plomberie Chauffage au sc	31 908,00 €
Aménagements	8-Peintures	6 000,00 €
Aménagements	9-Climatisation	6 950,00 €
SS-Travaux extérieurs		243 497,00 €

Etudes/Honoraires		
Etudes/Honoraires	Bureau d'étude gros œuvre	2 170,00 €
Etudes/Honoraires	Bureau d'étude Sol	1 145,00 €
Etudes/Honoraires	Bureau d'étude ANC	1 400,00 €
Etudes/Honoraires	Bureau de contrôle	5 000,00 €
Etudes/Honoraires	Architecte	17 649,50 €
SS-Etudes		27 364,50 €

Total dépenses		337 545,11 €
----------------	--	--------------

Recettes

Poste	Base éligible	recette prévue	%sur la base
Obtenues			
DETR(arrêté sur une base de 275392 au 28-5-2025 pour un taux de 29,5%. Proratation selon la nouvelle base inférieure)	270 861,50 €	79 904,14 €	29,5%
EPCI fond de concours PAT(délibération B2025_03_02, arrêté sur la base de 344517 à 30 000 €. Le PAT concerve le montant tant que que le montant est <50% de la base et que l'autofinancement est de plus de 20%	322 465,11 €	30 000,00 €	9,3%
en cours de demande			
Region	270 861,50 €	25 000,00 €	9,2%
Département	270 861,50 €	10 000,00 €	3,7%
PAYS CEVENNES	300 488,11 €	31 480,00 €	10,5%
GAL (fonds LEADER)	300 488,11 €	64 000,00 €	21,3%
Total subs		240 384,14 €	71,2%
Autofinancement commune sur subventionable GAL	300 488,11 €	60 103,97 €	20,0%
Autofinancement commune sur total	337 545,11 €	97 160,97 €	28,8%
Total recettes		337 545,11 €	100,0%

Délibération examinée n°2025-047 : « plan de financement achat de matériel professionnel de cuisine » APPROUVÉE

Considérant les devis estimatifs obtenus pour l'équipement professionnel fixe,

Considérant que l'Article L1111-10 impose une participation minimale du maître d'ouvrage à la hauteur de 20%

Considérant les premiers devis estimatifs reçus pour l'ensemble de l'équipement fixe.

Monsieur le maire rappelle le projet de création d'un point multi-services sur la commune, l'achat du matériel était prévu début exercice 2026. Cependant suite aux contacts avec certains financeurs il semble plus prudent de prévoir les demandes de subventions dès maintenant pour s'assurer de la bonne marche de l'opération.

Monsieur le maire indique que nous sommes en discussion avec un professionnel souhaitant occuper le bâtiment et dont les échanges nous confirment l'intérêt pour ce projet.

Après discussion avec la trésorerie, la commune considère qu'il est important de discuter de la répartition de l'équipement lors du bail et qu'une partie de l'équipement soit à la charge du futur gérant pour l'impliquer financièrement dans l'affaire.

Après discussion avec le potentiel gérant et avec des fournisseurs, il apparait que le matériel principal peut déjà être estimé à 39 742 €.

Monsieur le maire propose d'arrêter cette estimation et demande d'avancer dans le projet tel quel.

Il propose de demander des financements à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dans le cadre de son axe Agencement des Locaux et Acquisition du Matériel Professionnel du « soutien au commerce rural – commerce sédentaire » ainsi qu'à Alès Agglomération dans le cadre des fonds de concours.

Les financeurs seront avertis de toute modification sur le dossier et notamment du changement de procédure si une nouvelle estimation venait à dépasser les seuils.

Par conséquent, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- 5- Adopter le projet mentionné pour un montant de 39 742 € HT (Achat d'équipement professionnel).
- 6- Solliciter les différents acteurs publics pour les montants indiqués dans le tableau annexé afin qu'il soit octroyé une aide financière à la commune de Sénéchas pour le projet.
- 7- Valider le plan de financement arrêté comme suit :

Dépenses HT		Recettes			
Matériel fixe de cuisine	39 742,00 €	ANCT (Agencement des locaux)	39 742 €	19 871,00 €	50,0%
		EPCI fond de concours	39 742 €	9 935,50 €	25,0%
		Total subventions	39 742 €	29 806,50 €	75,0%
		Autofinancement commune	39 742 €	9 935,50 €	25,0%
Total Dépenses	39 742,00 €	Total recettes	39 742 €	39 742,00 €	100,0%

- 8- Autoriser Monsieur le maire ou le 1^{er} adjoint assurant la suppléance, à signer toutes les pièces relatives dans ce dossier.

A l'unanimité, le conseil municipal de Sénéchas approuve cette délibération.

La séance est levée à 18H24